

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ALTERNANCE

PROCEDURE D'INSCRIPTION

A la Maison Familiale d'Anzy le Duc, l'inscription des élèves s'effectue en 4 étapes :

1. Une demande d'inscription à remplir pour laquelle il sera fourni les pièces demandées
2. A réception de la demande, une étude du dossier du candidat (de la candidate)
 - Avec prise de rendez-vous et rencontre du candidat (de la candidate) et de ses parents
 - Au vu du dossier scolaire
 - Entretien avec le jeune et sa famille

Si l'étude du dossier s'avère positive, un dossier définitif de rentrée sera transmis à la famille

3. Une admission définitive après réception du dossier de rentrée **complet**.
4. Inscription obligatoire à partir du mois de mai par les parents avec EDUCONNECT pour affectation des élèves rentrant en seconde professionnelle. (codes fournis par le collège d'origine)

TRANSPORTS

INTERNE :

- TRAJET Charolles / Paray le Monial / Anzy le Duc

Lundi matin : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **8H00 CHAROLLES** : Internat Rue de Bourgogne
- **8H30 PARAY LE MONIAL** : gare SNCF

Vendredi soir : Service régulier mis en place par la Maison Familiale -

- **16H45 PARAY LE MONIAL** : gare SNCF
- **17H00 CHAROLLES** : Internat Rue de Bourgogne

- TRAJET Anzy le Duc / Régions Roannaises :

Service mis en place par la MFR. Les lieux d'arrêts et horaires vous seront donnés à la rentrée.

DEMI-PENSIONNAIRE :

Trajets Marcigny / Anzy le Duc : (Uniquement pour les classes de 4^e-3^e)

Service gratuit mis en place par la Maison Familiale.

Le matin : 8h25 Place Irène Popard MARCIGNY et le soir : 16h30 Place Irène Popard MARCIGNY

AUTRES TRAJETS

Vous pouvez consulter les horaires des Bus du Conseil Régional sur le site :

www.bourgognefranche-comte.fr /ONGLET : Transports scolaires / ONGLET : Département 71/Horaires

Et les horaires des trains sur le site : www.voyages-sncf.com

ASSURANCES "ACCIDENT DU TRAVAIL" DES ELEVES

Tous les **élèves inscrits** sont couverts pour les risques **accidents du travail**, dès la rentrée, par l'assurance contractée par la Maison Familiale auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Saône et Loire.

Cette assurance garantit tous les **risques corporels** qui pourraient survenir aux élèves :

- dans l'établissement ou lors des activités de formation à l'extérieur,
- en stage : sur l'exploitation familiale ou chez un Maître de stage. Une convention est établie pour chacun des stages.
- lors des trajets entre le domicile et l'établissement ainsi que le lieu du stage.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

FRAIS DE DOSSIER : 50 €

Payables à la demande d'inscription. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement (sauf cas de force majeure) et sont remboursés en cas de refus de la demande par la MFR.

ADHESION A L'ASSOCIATION : 20 € Cotisation annuelle juridiquement obligatoire payable à l'inscription définitive.

VISITE MEDICALE : 25 € Obligatoire pour les élèves mineurs en cycle professionnel (secondes, premières, terminales) payable à l'inscription définitive.

PENSION - SCOLARITE ANNUELLE : * Montant 2023-2024

	Nombre semaine présence MFR	<u>INTERNAT</u>		
		Hébergement Restauration	Scolarité	Mensuel (10 mois)
4ème / 3ème	19	1 835,00 €	650,00 €	248,50 €
Seconde Professionnelle	16	1 744,00 €	540,00 €	228,40 €
1ère Bac professionnel	19	2 071,00 €	620,00 €	269,10 €
Terminale Bac Professionnel	20	2 180,00 €	600,00 €	278,00 €

	Nombre semaine présence MFR	<u>DEMI-PENSION</u>		
		Restauration	Scolarité	Mensuel (10 mois)
4ème / 3ème	19	1 214,00 €	650,00 €	186,40 €
Seconde Professionnelle	16	1 424,00 €	540,00 €	196,40 €
1ère Bac professionnel	19	1 691,00 €	620,00 €	231,10 €
Terminale Bac Professionnel	20	1 780,00 €	600,00 €	238,00 €

* Payable mensuellement ou trimestriellement selon accord au moment de l'inscription.
Une participation, aux frais de repas à l'examen de 9 €, sera demandée en terminale et en troisième.

Ces frais correspondent au cout des repas facturés dans les établissements de Charolles et Marcigny lors des examens de fin d'année.

TARIFS TRANSPORTS INTERNE :

La MFR sous-traite les trajets de Paray le Monial et Charolles à un transporteur.

Par conséquent, les trajets font l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle soit :

- 185 € pour les 4^e-3^e et de secondes,
- 195 € pour les premières et terminales

Le forfait sera facturé par la MFR en janvier et juin.

Service des transports assurés par la MFR (région Roannaise)

Paray le Monial / Charolles : 5 € le trajet.

Pouilly sous Charlieu / Briennon : 5 € le trajet.

Roanne : 7 € le trajet

Les transports des lundis et vendredi seront effectués par la MFR et facturés aux familles en janvier et en juin.

AUTRES FRAIS :

- Fournitures atelier : montant variable car elles sont facturées en fonction des réalisations personnelles qui sont propriété de l'élève, et selon engagement de la famille.
- Sorties (bowling, laser game, ...) facturées selon engagement de la famille.

AIDES DIVERSES :

- Possibilité de **bourses** du Ministère de l'Agriculture, sous conditions de ressources (**Dossier transmis par la MF aux familles qui en font la demande sur le bulletin d'inscription**).
- Possibilité d'aides aux transports (à voir avec le Conseil Départemental du département concerné).
- **Le Conseil Régional BFC** participe au financement individuel des apprenants entrants en cycle professionnel pour leur sécurité au travail et leur confort. (Pantalon, veste) et collectivement (équipement de protection individuel)

PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

MATERIEL D'INTERNAT A LA RENTREE :

- ☞ 1 sac pour le linge sale
 - ☞ 1 paire de draps (lit de 90) ou housse de couette et drap housse ET 1 alèse OBLIGATOIRE
 - ☞ 1 couverture ou couette ET 1 oreiller
- (Cette literie peut éventuellement être stockée à la MF durant l'alternance. Dans ce cas, il convient de prévoir un sac marqué au nom du jeune)
- ☞ Nécessaire toilette
 - ☞ 1 tenue de sport (short - survêtement - chaussures).
- Le sac de couchage est interdit pour des raisons d'hygiène.**
- ☞ 1 paire de pantoufles pour les chambres
 - ☞ 1 pilulier pour médicaments si nécessaire

TENUE DE SPORT : Il est impératif que chaque élève dispose d'une tenue spécifique pour le sport (tenue et chaussure).

FOURNITURES SCOLAIRES :

- | | |
|---|---|
| * 1 trousse garnie | * 1 bloc-notes |
| * 2 classeurs avec 12 intercalaires | * 1 cahier de brouillon |
| * 1 petit classeur A4 Souple transparent dos
2 ou 3 cm / ou pochette rabat | * 1 dictionnaire |
| * 1 calculatrice | * 1 dictionnaire anglais |
| * Des feuilles simples 21 x 29,7 perforées | * 1 clé USB neuve et qui ne servira que pour les
cours |
| * Stabilos plusieurs couleurs | * 1 gourde |

EQUIPEMENT DE TRAVAIL OBLIGATOIRE pour se rendre sur les lieux de stage et à la MFR (travaux pratiques, chantiers pédagogiques et atelier)

Prévoir :

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une cote de travail
- Une paire de gants